

NOTE D'INFORMATION

n° 22.38 – Décembre 2022

Les élèves du premier degré à la rentrée 2022

- ▶ À la rentrée 2022, 6,423 millions d'élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat du premier degré. Du fait des évolutions démographiques, les effectifs sont en baisse par rapport à la rentrée précédente : - 58 700 élèves (- 0,9 %). Cette baisse est autant marquée dans le préélémentaire, - 1 % (avec 22 500 élèves en moins) que dans l'élémentaire, - 0,9 % (avec 37 600 élèves en moins). Les effectifs d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'un dispositif Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ne sont pas touchés par la baisse générale : ils sont en hausse de 2,4 % soit 1 300 élèves de plus qu'à la rentrée 2021. Trois caractéristiques de cette rentrée méritent d'être relevées :
 - la baisse des effectifs s'observe dans le secteur privé sous contrat comme dans le secteur public ;
 - les taux de scolarisation des enfants de 2, 3 et 4 ans se situent à des niveaux proches de ceux de la rentrée 2021.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Yannick Croguennec, DEPP-B1
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

▶ À la rentrée 2022, ce sont 6,423 millions d'élèves qui ont été accueillis dans les 48 220 écoles publiques et privées sous contrat du premier degré, soit 58 700 élèves de moins (- 0,9 %) par rapport à la rentrée précédente

↳ figure 1.

La taille des générations nées en 2012 et 2019 a baissé de 67 600 enfants, entre 2012 et 2022 ce sont 85 600 naissances en moins.

La baisse des effectifs du premier degré au niveau préélémentaire se traduit par 22 500 élèves en moins, soit - 1,0 %. Ce sont les effectifs des élèves de 2, 4 et 5 ans et plus qui reculent le plus sensiblement : - 1 200

élèves de 2 ans scolarisés (- 1,7 %), - 8 700 élèves de 4 ans (- 1,2 %) et - 11 700 élèves de 5 ans et plus (- 1,5 %). Ces évolutions sont liées à la démographie. En effet, la génération des enfants nés en 2019, qui ont 3 ans en 2022 et dont la plupart entrent à l'école à la rentrée 2022, compte environ 70 000 naissances de moins que la génération 2011, qui en sort majoritairement pour rejoindre le collège à cette rentrée (les tailles de ces deux générations, hors Mayotte, sont respectivement de 743 600 et 823 400 enfants). Dans l'élémentaire, les effectifs connaissent une baisse plus ou moins marquée selon les

niveaux. La génération 2016, qui entre en CP, est la plus petite génération sur la période considérée en élémentaire. La génération des entrants en CE1, nés en 2015, compte près de 20 000 naissances de moins que la génération 2014 qui a alimenté les CE2 en 2022. La génération des entrants en CM1, nés en 2013, compte plus de 9 000 naissances de moins que la génération 2012 qui a alimenté les CM2 en 2022. Il en résulte une baisse du nombre d'élèves de CP de 13 900 (- 1,8 %), du nombre d'élèves de CE1 de 17 700 (- 2,2 %) et du nombre d'élèves de CM1 de 9 700 (- 1,2 %).

↳ 1 Évolution des effectifs d'élèves par âge dans le préélémentaire et par niveau dans l'élémentaire selon le secteur

Âge et niveau	Secteur public				Secteur privé				Ensemble				Génération (année de naissance)	Taille génération (nombre de naissances y compris Mayotte à partir de 2014)
	Année scolaire		Évolution		Année scolaire		Évolution		Année scolaire		Évolution			
	2021-2022	2022-2023	En effectif	En %	2021-2022	2022-2023	En effectif	En %	2021-2022	2022-2023	En effectif	En %		
2 ans	55 367	53 677	- 1 690	- 3,1	15 785	16 307	522	3,2	71 152	69 984	- 1 168	- 1,7	2020	735 200
3 ans	639 306	639 080	- 226	0,0	87 887	87 177	- 710	- 0,8	727 193	726 257	- 936	- 0,1	2019	753 400
4 ans	664 044	655 937	- 8 107	- 1,2	90 617	90 070	- 547	- 0,6	754 661	746 007	- 8 654	- 1,2	2018	758 600
5 ans et plus	689 400	679 689	- 9 711	- 1,4	94 965	92 956	- 2 009	- 2,2	784 365	772 645	- 11 720	- 1,5	2017	769 600
Préélémentaire	2 048 117	2 028 383	- 19 734	- 1,0	289 254	286 510	- 2 744	- 1,0	2 337 371	2 314 893	- 22 478	- 1,0		
CP	696 294	684 269	- 12 025	- 1,8	108 239	106 348	- 1 891	- 1,8	804 533	790 617	- 13 916	- 1,8	2016	783 600
CE1	707 081	691 939	- 15 142	- 2,2	112 057	109 546	- 2 511	- 2,3	819 138	801 485	- 17 653	- 2,2	2015	798 900
CE2	703 059	705 984	2 925	0,4	114 427	114 262	- 165	- 0,1	817 486	820 246	2 760	0,3	2014	818 600
CM1	704 656	695 882	- 8 774	- 1,3	118 184	117 231	- 953	- 0,8	822 840	813 113	- 9 727	- 1,2	2013	811 500
CM2	704 076	705 882	1 806	0,3	121 949	121 118	- 831	- 0,7	826 025	827 000	975	0,1	2012	821 000
Élémentaire	3 515 166	3 483 956	- 31 210	- 0,9	574 856	568 505	- 6 351	- 1,1	4 090 022	4 052 461	- 37 561	- 0,9	2011	823 400
ULIS	50 530	51 775	1 245	2,4	3 594	3 662	68	1,9	54 124	55 437	1 313	2,4		
TOTAL	5 613 813	5 564 114	- 49 699	- 0,9	867 704	858 677	- 9 027	- 1,1	6 481 517	6 422 791	- 58 726	- 0,9		
Part du secteur	86,6 %	86,6 %			13,4 %	13,4 %			100,0 %	100,0 %				

Champ : France métropolitaine + DROM, élèves scolarisés dans le premier degré dans une école publique ou privée sous contrat (y compris classes hors contrat).
Source : DEPP, Constats de rentrée premier degré 2021 et 2022. Insee, statistiques de l'état civil.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, recensent 1 300 élèves de plus qu'à la rentrée 2021 (+ 2,4 %), soit une tendance opposée à celle observée pour l'ensemble du premier degré.

Des effectifs en baisse dans le secteur public et privé sous contrat

Les effectifs d'élèves scolarisés dans le secteur public diminuent de 0,9 % (- 49 700 élèves), le secteur privé sous contrat connaissant quant à lui une baisse proportionnellement un peu plus élevée de ses effectifs de 1,1 % (- 9 000 élèves). Du fait du poids relativement faible du secteur privé sous contrat (13,4 % des effectifs), la baisse globale est de 0,9 %. La différence la plus notable entre les deux secteurs concerne les effectifs d'élèves de 2 ans, qui augmentent dans le secteur privé sous contrat (+ 3,2 %) et diminuent dans le secteur public (- 3,1 %), et les effectifs de CM2 qui augmentent dans le secteur public (+ 0,3 %) et diminuent dans le secteur privé sous contrat (- 0,7 %).

On recense 858 700 élèves scolarisés dans l'une des 4 652 écoles que compte l'enseignement privé sous contrat.

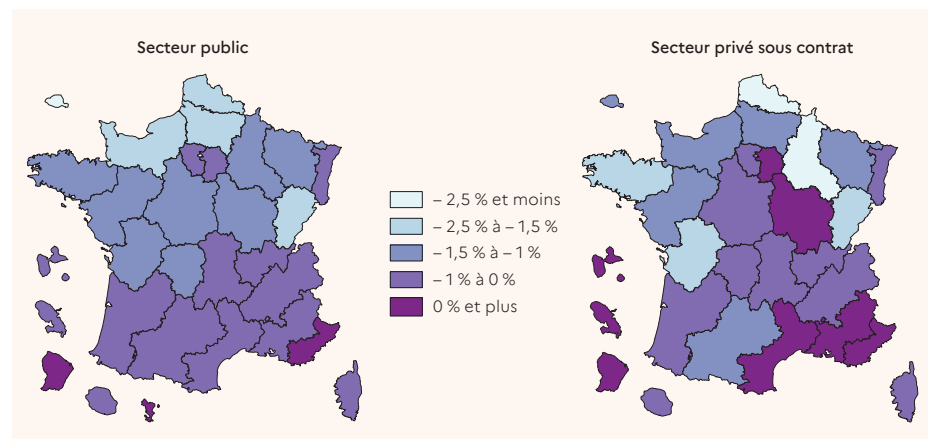
Depuis les années 2000, la part du secteur privé sous contrat oscille autour de 13,3 %. À cette rentrée, elle se stabilise à 13,4 %, comme en 2021. Le choix de la scolarisation dans le secteur privé sous contrat est plus fréquent dans l'enseignement élémentaire (14,0 % des élèves scolarisés dans le privé sous contrat contre 12,4 % dans le préélémentaire).

Le poids du privé sous contrat varie fortement selon les académies. Dans les académies de l'ouest de la France (Rennes et Nantes), les élèves fréquentent traditionnellement davantage les écoles du secteur privé sous contrat en comparaison aux autres académies. Ils sont respectivement 39 % et 35 % à y être scolarisés. À Paris, le secteur privé sous contrat accueille un quart des élèves du premier degré.

27 académies perdent des élèves dans le 1^{er} degré

Seules trois académies connaissent une croissance de leurs effectifs (la Guyane avec + 2,3 %, Mayotte avec + 4,8 % et Nice avec + 0,7 %) [figure 2](#). Dans les autres académies, l'évolution est orientée à la baisse, en particulier à Paris (- 3,0 %), à Lille (- 2,4 %), à Amiens (- 1,9 %) et à Besançon (- 1,8 %).

2 Évolution des effectifs d'élèves selon les secteurs par académie entre les rentrées 2021 et 2022



Champ : France métropolitaine + DROM, élèves scolarisés dans le premier degré dans une école publique ou privée sous contrat.
Source : DEPP, Constats de rentrée premier degré 2021 et 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 22.38. DEPP

Pour six académies, une hausse des effectifs du secteur privé sous contrat est observée dans un contexte de baisse du secteur public. Ces évolutions contrastées concernent en particulier la Martinique (secteur public : - 0,6 %, secteur privé sous contrat : + 2,7 %), Créteil (secteur public : - 0,5 %, secteur privé sous contrat : + 0,5 %), Dijon (secteur public : - 1,5 %, secteur privé sous contrat : + 0,4 %) et la Guadeloupe (secteur public : - 0,9 %, secteur privé sous contrat : + 0,4 %).

Des taux de scolarisation des enfants âgés de 2 à 4 ans qui augmentent à nouveau

À la rentrée 2022, 72 800 des 735 000 enfants de 2 ans nés en 2020 sont scolarisés dans une école publique ou privée (y compris hors contrat), ce qui porte leur taux de scolarisation à 9,9 % (soit 0,1 point de plus par rapport à la rentrée précédente) [figure 3](#). Cette deuxième année consécutive de hausse fait suite à une longue période durant laquelle le taux de scolarisation des enfants de 2 ans était orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il s'est stabilisé autour de 11,5 % entre 2012 et 2018 avant de diminuer à nouveau au cours des deux années suivantes (- 2,0 points entre 2018 et 2020).

3 Taux de scolarisation dans le préélémentaire

	Taux de scolarisation (en %)				
	2018	2019	2020	2021	2022
2 ans	11,4	10,8	9,4	9,8	9,9
3 ans	96,5	97,2	96,7	97,3	97,4
4 ans	99,4	99,9	99,5	100,0	99,4
5 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine + DROM, enfants de 2 à 5 ans.
Source : DEPP, Constats de rentrée premier degré et Démographie. Insee - traitements DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 22.38. DEPP

À la rentrée 2019, l'âge de l'instruction obligatoire est passé de 6 ans à 3 ans, entraînant une hausse des taux de scolarisation à 3 ans et à 4 ans. Un fléchissement de ces taux a pour autant été constaté à la rentrée 2020. Le choix de certaines familles, de différer l'entrée à l'école de leur enfant dans un contexte de crise sanitaire, peut probablement expliquer une partie de ce phénomène. À la rentrée 2022, ces taux se situent à nouveau à des niveaux proches de ceux de 2019 (respectivement 97,4 % et 99,4 %). Dans le même temps, le taux de scolarisation à 5 ans se maintient à 100 %, comme en 2021.

La baisse des effectifs en zone urbaine ralentit

À la rentrée scolaire 2022, 1 216 100 enfants sont scolarisés dans l'une des 17 047 écoles situées en zone rurale (ils représentent 18,9 % des élèves) [figure 4](#). Les écoles implantées en zones rurales sont de plus petite taille : elles recensent en moyenne 71,3 élèves contre 167 élèves dans l'urbain. Depuis 2011, les effectifs d'élèves du premier degré ont diminué de 12,3 % en zone rurale (soit 171 000 élèves de moins) et dans une moindre mesure en zone urbaine (- 1,8 %, soit 98 000 élèves en moins) [figure 5](#). La baisse des effectifs en zone urbaine ralentit à la rentrée 2022 (- 0,8 % contre - 1,3 % les deux rentrées précédentes), lorsque la baisse des effectifs en zone rurale s'accroît : elle s'établit à - 1,4 % après le ralentissement constaté depuis 2019 (de - 1,7 % en 2019 à - 1,1 % en 2021). La baisse est également sensiblement plus forte en zone rurale comparée à l'urbain (- 1,4 % contre - 0,8 %).

➤ 4 Nombre d'élèves, de classes et d'écoles selon la localisation de l'école, nombre moyen d'élèves par classe et nombre moyen d'élèves et de classe par école selon la localisation de l'école

	Rural	Urbain	Ensemble
Nombre d'élèves	1 216 144 (18,9 %)	5 206 647 (81,1 %)	6 422 791
Nombre d'écoles	17 047 (35,4 %)	31 173 (64,6 %)	48 220

	Rural	Urbain	Ensemble
Nombre moyen d'élèves par école	71,3	167,0	133,2

Champ : France métropolitaine + DROM, élèves scolarisés dans le premier degré dans une école publique ou privée sous contrat.

Source : DEPP, Constat de rentrée premier degré 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 22.38. DEPP

➤ 5 Évolution du nombre d'élèves selon la localisation de l'école

	2011	2018	2019	Évolution		2020	Évolution		2021	Évolution		2022	Évolution		Évolution	
				entre 2018 et 2019	en %		entre 2019 et 2020	en %		entre 2020 et 2021	en %		entre 2021 et 2022	en %	entre 2011 et 2022	en %
Rural	1 387 379	1 290 157	1 266 717	- 23 440	- 1,7 %	1 247 697	- 19 020	- 1,5 %	1 233 647	- 14 050	- 1,1 %	1 216 144	- 17 503	- 1,4 %	- 171 235	- 12,3 %
Urbain	5 304 763	5 414 162	5 386 748	- 27 414	- 0,5 %	5 318 150	- 68 598	- 1,3 %	5 247 870	- 70 280	- 1,3 %	5 206 647	- 41 223	- 0,8 %	- 98 116	- 1,8 %
Total	6 692 142	6 704 319	6 653 465	- 50 854	- 0,8 %	6 565 847	- 87 618	- 1,3 %	6 481 517	- 84 330	- 1,3 %	6 422 791	- 58 726	- 0,9 %	- 269 351	- 4,0 %

Champ : France métropolitaine + DROM, classes du secteur public accueillant au moins un élève de CP et classes du secteur public accueillant au moins un élève de CE1.

Source : DEPP, Diapre d'octobre 2018 à 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 22.38. DEPP

Les taux de redoublement sont quasiment stables

Dans le secteur public, les taux de redoublement dans l'élémentaire étaient historiquement bas à tous les niveaux, à la rentrée 2017. La hausse des taux à la rentrée 2018, notamment dans le cycle II (CP, CE1, CE2), a coïncidé avec la modification des dispositions relatives au redoublement en février 2018 ➤ figure 6. Depuis, ils n'évoluent que très peu : stables en CP à la rentrée 2022, ils diminuent de 0,3 point en CE1, de 0,2 point en CE2, et de 0,1 point en CM1 et en CM2 pour atteindre respectivement 2,0 %, 1,4 %, 1,2 %, 0,3 % et 0,5 %.

➤ 6 Évolution des taux de redoublement par niveau dans le secteur public

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CP	3,1	2,2	1,3	1,1	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0
CE1	3,4	1,9	0,9	0,7	1,6	1,5	1,4	1,7	1,4
CE2	1,5	0,8	0,5	0,6	1,3	1,4	1,2	1,4	1,2
CM1	0,9	0,5	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3
CM2	1,1	0,7	0,3	0,2	0,4	0,6	0,7	0,6	0,5

Champ : France métropolitaine + DROM, élèves scolarisés dans des écoles publiques.

Source : DEPP, Diapre d'octobre 2014 à 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 22.38. DEPP

MÉTHODOLOGIE

Les taux de redoublement dans le premier degré sont calculés à partir de remontées Diapre (données individuelles anonymes du premier degré) issues de l'Outil numérique pour la direction d'école (ONDE) à la date du 14 octobre 2022. Dans le fichier Diapre, on dispose pour chaque élève d'informations relatives à sa scolarité pour l'année en cours et pour l'année précédente.

Le taux de redoublement correspond au rapport entre le nombre de redoublants et l'effectif total d'élèves à un niveau donné l'année précédente.

Le nombre de redoublants correspond au nombre d'élèves du secteur public à la rentrée N et venant du secteur public (rentrée N-1) scolarisés au même niveau aux rentrées N et N-1. La méthode de calcul est différente pour les élèves du CP au CM1 et pour les élèves de CM2.

Dans le fichier Diapre, on ne retrouve que les élèves de CM2 maintenus. Ainsi, le nombre d'élèves maintenus en CM2 en 2020 est rapporté au nombre total d'élèves de CM2 de la même année. Pour les élèves de CM2, on calcule donc une part de redoublants et non un taux de redoublement.

Taux de redoublement du CP au CM1 de l'académie N-1 :

$$\frac{\text{Élèves scolarisés au même niveau } i \text{ pour les années scolaires } N \text{ et } N-1, \text{ présents dans l'académie } N-1 \text{ quelque soit l'académie l'année } N}{\text{Élèves de niveau } i \text{ l'année } N-1 \text{ de l'académie } N-1}$$

Taux de redoublement des CM2 de l'académie N-1 :

$$\frac{\text{Élèves scolarisés en CM2 pour les années scolaires } N \text{ et } N-1, \text{ présents dans l'académie } N-1 \text{ quelque soit l'académie l'année } N}{\text{Élèves scolarisés en CM2 l'année } N \text{ dans l'académie } N-1}$$

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.38, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques